

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 28 AOUT 2013**

L'an deux mil treize et le vingt huit août à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Sandra AUDRAN, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN,

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 12 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 19 août 2013

DATE AFFICHAGE : 19 août 2013

SECRÉTAIRE : Marie FOUTRY est désignée secrétaire de séance

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Le Compte rendu de la réunion du 21 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 - MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCPP

M. le Maire donne lecture des statuts modifiés de la CCPP qui portent sur trois points :

- **LOGEMENT** : la CCPP apportera une aide aux bailleurs sociaux afin de faciliter la construction et l'accessibilité à la location des logements sociaux
- **ENVIRONNEMENT** : la CCPP clarifie son intervention sur la création et l'entretien de fossés. Elle prendra en charge les fossés en plaine agricole en partenariat avec le Conseil Général et participera si besoin à la création de fossés pour lutter contre les inondations dans le domaine communal
- **VOIRIE** : suite à la création du pôle d'échanges autour de la gare de Templeuve, la CCPP assure la communication, la promotion et la gratuité des navettes de bus mises en œuvre par le Département pour la desserte de la gare depuis nos différentes communes.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces modifications.

3 – NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ A 38

M. le Maire explique que suite à la création de la nouvelle intercommunalité à 38 en date du 29 mai 2013, il y a lieu de se prononcer avant le 31 août 2013 sur les points suivants : le nom et le siège de la nouvelle intercommunalité ainsi que sur le nombre d'élus au sein de cette dernière pour la période transitoire et pour la période définitive. Il rappelle que les 31 plus petites communes dont Bourghelles ne disposeront que d'un siège et un suppléant, les sept autres disposeront de 2 ou 3 jusqu'à 5 ou 6 pour Orchies, en fonction d'un choix à 52 ou à 59.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer favorablement pour le nom « Communauté de communes Pévèle Carembault »
- De se prononcer pour que le siège du futur EPCI soit situé 7, rue de la Grande Campagne à Templeuve (siège du Pays pévélois).
- De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et siégeant jusqu'à l'installation du conseil communautaire issu du prochain renouvellement des conseillers municipaux en mars 2014, égal à 52.
- De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire issu du prochain renouvellement des conseillers municipaux égal à 52.

Ces deux dernières décisions étant plus favorables pour les petites communes, puisqu'elles privent d'un siège les 7 plus grosses communes de la nouvelle intercommunalité.

4 – ACTUALISATION DES TARIFS LYS RESTAURATION

A la lecture des tarifs des autres communes de la Pévèle et au vu de la proposition d'augmentation contractuelle de la société de restauration, M. le Maire suggère de rencontrer la société pour négocier le maintien des tarifs actuels. Le conseil municipal approuve cette position.

5 – CRÉATION DE POSTE

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet chargé de l'entretien des espaces verts et des bâtiments. Cette proposition confirme l'embauche de l'agent qui termine actuellement son stage et qui a donné entière satisfaction.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2013 :

Filière : Technique
Cadre d'Emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique 2^{ème} classe

6- MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN SIAN

La modification des statuts du SIDEN-SIAN porte sur trois points : la prise en charge d'une compétence supplémentaire « Défense extérieure contre l'Incendie » afin de clarifier le rôle du SDIS, de la commune et du SIDEN-SIAN, l'adhésion des communes à cette compétence impliquerait une charge supplémentaire à hauteur de 3€ par habitant. La création d'un nouveau service « gestion des eaux pluviales urbaines » et la modification des modalités de constitution du comité du Syndicat compte-tenu de ces changements. Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

7- NOUVELLES ADHÉSIONS AU SIDEN SIAN

Le SIDEN SIAN nous informe des nouvelles adhésions suivantes :

- Compétence I « Assainissement collectif » : commune de VESLUD (Aisnes)
- Compétence I « Assainissement collectif » et II « Assainissement non collectif » : commune de INCHY-EN-ARTOIS
- Compétence I, II, et III « Eaux pluviales » : commune de QUIEVELON (Nord)
- Compétence IV « Eau potable et Industrielle » : communes de ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMES, FERRIERE-LA-PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON et VIEUX-MESNIL (Nord)

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN.

8- MARCHE ÉTUDE ET TRAVAUX

- *Marché église :* M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la commission d'appel d'offre suite au marché à procédure adaptée lancée pour la restauration de la façade de l'Église. Deux candidatures ont été réceptionnées. C'est l'entreprise CAZEAUX qui a été retenue pour un montant de 216.853,00 € TTC.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le marché pour la restauration de la façade de l'Église pour un montant total de 216.853,00 € TTC.

- *Radars pédagogiques :* Trois sociétés ont été consultées. Franck SARRE donne lecture des devis reçus et détaille chaque offre. Après explications, il propose de retenir la société ELAN-CITE qui offre les meilleurs avantages pour un montant de 7527,38 € TTC (pour deux radars). Le conseil municipal accepte de retenir la société ÉLAN-CITE pour l'achat de deux radars pédagogiques et kits de fixation nécessaires à leurs installations.
- *Maîtrise d'œuvre rue du 24 août*
Les réponses pour ces deux appels d'offre ont été présentées, une analyse des offres est en cours, les choix seront opérés rapidement.

9- DIVERS

Affiliation au CDG 59 :

Le conseil approuve l'affiliation de la ville de DUNKERQUE au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Fête du Village : M. le Maire rappelle que la fête du village approche et qu'il compte sur les membres du conseil pour une participation active.

Centre de Loisirs : Un bilan est présenté sur le centre de loisirs qui a donné entière satisfaction aux familles et à la commune.

École : Les travaux et aménagements demandés par le directeur et les enseignants pour la rentrée scolaire sont terminés, la rentrée pourra se faire dans les meilleures conditions. La commune va recruter deux personnes pour la gestion du temps de cantine scolaire.

La séance est levée à 20h35.

La secrétaire de séance

Marie FOUTRY

Le Maire,

Alain DUTHOIT